

**Proclamation des résultats**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, D. 713-1 et D. 719-1 à D. 719-40  
 Vu les Statuts de l'Université de Poitiers  
 Vu les Statuts de l'IUT d'Angoulême  
 Vu les procès-verbaux établis par le président du bureau de vote en date du 26 mai 2016

**Article 1er :** Examen des résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	20
Nombre de votants	2
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	2
Quotient électoral Nb de votants/nombre de sièges	2

Une liste déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers
Collège des chargés d'enseignement	2	1

**Article 2 :** proposition d'attribution des sièges :  
 Jean-Pierre CHASTAGNOL

**Article 3 :** Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat mentionné à l'article 2.

**Article 4 :** Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IUT d'Angoulême et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers le 27 mai 2016

Le Président de l'Université de Poitiers  
**Yves JEAN**

